

**LE GRAND**  
**Espace Aliénor**  
**255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX**

## **DELIBERATION DDB2024\_050**

Nombre de membres du bureau	
en exercice	56
Présents	45
Votants	49
Pouvoirs	4

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 13 septembre 2024

**LE 19 septembre 2024, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **ATTRIBUTION DE PRIX AUX LAURÉATS DE L'INSTITUT DE DROIT ET ÉCONOMIE DE PÉRIGUEUX IDE - POINT DELIBERANT**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. LACOSTE, M. PROTANO, M. TALLET, M. MOTARD, M. SERRE, M. CHAPOUL, M. VADILLO

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT

## ATTRIBUTION DE PRIX AUX LAURÉATS DE L'INSTITUT DE DROIT ET ÉCONOMIE DE PÉRIGUEUX IDE - POINT DELIBERANT

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

**Considérant que** le soutien du Grand Périgueux à l'enseignement supérieur se nourrit de la volonté de voir se développer des filières de proximité et la réussite de la jeunesse Périgourdine.

**Que** de plus, le Grand Périgueux souhaite encourager la poursuite d'études sur le territoire.

**Qu'enfin**, les étudiants d'aujourd'hui de l'Institut de Droit et Économie de Périgueux (IDE) pourront être les managers de demain dans les collectivités territoriales, l'enjeu est donc important.

**Que** par délibération DD2024\_009 en date du 8 février 2024, la convention 2024-2026 avec l'Université de Bordeaux a été renouvelée pour le maintien et le développement des implantations de l'Université sur le territoire du Grand Périgueux et pour contribuer financièrement aux charges annuelles incomptant au fonctionnement de l'IDE par l'octroi d'une participation annuelle de 390 000 €.

**Que** dans cette convention, il a été prévu l'octroi d'un prix au meilleur étudiant de 2<sup>ème</sup> année de droit avec la spécialité droit administratif, sous la forme d'une dotation d'un montant de 500 €.

**Considérant que** le Grand Périgueux souhaite augmenter sa participation financière annuelle aux prix octroyés aux meilleurs étudiants de l'IDE pour les 3 années de la période de conventionnement 2024-2026.

**Que** le Grand Périgueux souhaite récompenser et encourager les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats en remettant cinq prix d'un montant de 500 € dans chacune des catégories suivantes :

- Major de la 1ère année de Licence en AES
- Major de la 2ème année de Licence en AES
- Major de la licence professionnelle Responsables des structures sociales et médico-sociales
- Major de la licence Droit et Science Politique – Parcours entreprise
- Meilleur résultat de l'IDE Périgueux sur l'UE Engagement étudiant

**Que** le Grand Périgueux s'engagerait alors à remettre annuellement des prix aux meilleurs étudiants de différentes catégories pour une valeur totale de 2500 € et à modifier en conséquence, par un avenant, la convention avec l'Université de Bordeaux.

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'accorder la participation financière annuelle aux prix octroyés aux meilleurs étudiants de l'IDE d'un montant total de 2500 €, pour cinq prix d'une valeur de 500 € chacun, versé sous la forme d'une dotation ;
- Autorise le Président à signer l'avenant.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 03/10/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/10/2024	Périgueux, le 03/10/2024
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 